Chers lycéens, chères lycéennes,

Pour vous représenter et vous permettre de porter la parole des élèves, il existe des instances de vie lycéenne à différentes échelles : par établissement, au niveau académique et national.

Les Conseils de Vie Lycéenne et les Maisons des Lycéens ne peuvent fonctionner que grâce à **votre** engagement.

Les MDL sont des associations composées et gérées par des lycéens volontaires : elles leur permettent de mener des actions ou de développer des projets, de gérer un foyer ou de créer des clubs par exemple.

Les CVL sont des instances consultatives dans lesquelles la moitié des sièges sont réservées aux représentants des élèves. Chaque année des élections renouvellent la moitié des 10 sièges des lycéens : cinq binômes (titulaire et suppléant) sont élus pour un mandat de 2 ans. Pendant cette période vous aurez le temps de vous investir pour concrétiser vos projets et faire de votre lycée un lieu qui vous convient. Leur rôle est crucial pour le maintien de la vie et de l'interaction au sein du lycée que ce soit entre élèves ou bien entre élèves et administration. Ils favorisent grandement le **bien-être au lycée**, organisent des projets et **portent la voix des autres lycéens**.

Nous vous parlons en tant qu'élèves avant tout : nous pouvons contribuer concrètement à notre épanouissement et à la vie au lycée, et tout le monde peut y participer, dès son entrée au lycée. Délégués, représentants au CVC, éco-délégués, ambassadeurs contre le harcèlement, membre de l'AS, journalistes… vos engagements continuent !

Nous profitons aussi de ces trois semaines de l'engagement pour vous rappeler notre existence : nous sommes là pour vous représenter, n'hésitez pas à contacter les élus de votre circonscription (vous pouvez demander plus d'information à vos référents de vie lycéenne, renseignez-vous au sein de la vie scolaire).

Votre engagement compte, il contribue à votre formation au lycée et peut être valorisé !

Les CVL font remonter leurs projets et requêtes au CAVL (Conseil Académique de Vie Lycéenne). Le CAVL échange avec la rectrice (représentante du Ministère dans l'académie) et est votre intermédiaire avec le CNVL qui dialogue avec le ministre.

Les élus CAVL sont élus au sein des CVL par circonscription pour 2 ans (nous avons été élus en 2018), et les élus au CNVL sont élus au sein de chaque CAVL.

Si vous avez encore des questions ou voulez des informations supplémentaires, adressez-vous à vos élus dans vos lycées ou consultez la page de l'académie (http://www.ac-versailles.fr/cid104971/le-conseil-de-la-vie-lyceenne-cvl.html).

Informez-vous, on a besoin de vous !

Vos élus au Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL)

Fait à Versailles, le 13 septembre 2019